



LCG-France Tier-1 & AF

Procédure des opérations destructives LHC

Fabio Hernandez
fabio@in2p3.fr

Lyon, 10 décembre 2009





Contexte



- Dans le cadre d'une campagne de contrôle de cohérence des catalogues CMS avec les données existants réellement sur notre site, un grand nombre de fichiers CMS ont été effacés
 - Environ 100 TB de données de simulation ne peuvent pas être récupérées parce qu'inexistantes sur d'autres sites
- Les causes de cet incident ont été identifiées: des instructions ambiguës de la part de CMS et une mauvaise interprétation de notre part



Contexte (suite)



- Détails dans l'analyse post-mortem conjointement rédigée par Ian Fisk (CMS computing) et moi même
 - <https://cctools2.in2p3.fr/operations/wiki/doku.php?id=incidents:incidentcms12112009>



Procédure à appliquer



- Toute demande d'opération destructive de la part d'une expérience doit être faite via un **ticket**
 - Les échanges à ce sujet se feront systématiquement via le ticket
- La **liste explicite des fichiers** à supprimer/renommer/déplacer doit être fournie par l'expérience
- L'**analyse de la demande** émise par l'expérience sera faite par **2 personnes différentes** du site
 - Une liste exhaustive contenant les noms des fichiers, leur taille, la volumétrie totale et des caractéristiques particulières des fichiers (custodial, raw, ...) sera établie
 - Cette liste sera communiquée à l'expérience pour **confirmation finale** par une personne avec l'autorité suffisante au sein de l'expérience
- Si l'opération destructive est confirmée, elle sera exécutée par les experts du site au plus tôt le jour ouvré suivant la confirmation



Questions/Commentaires

